



S'engager pour chacun, agir
pour tous
/2020

Compte-rendu de la réunion Cnam en audioconférence des DSC avec le DG N. Revel du 7 avril 2020

Participants :

Direction Cnam : Nicolas Revel, Aurélie Le Sueur (SG), Marie-Gabrielle Dubreuil (DRHR), Sébastien Barré (DRHEP).

Organisations syndicales :

CFDT : Stella Chollet-Gautier (PSTE-CFDT), Emmanuelle Soustre (Snpdos-CFDT).

CGT : Yves-Marie Lagron, Maria-Dolores Suarez ;

FO : Luc Beranger ; Snfocos : Nicolas Gautier ;

CGC : Marc Mazure ; SGPC-CGC : Yvan Martigny ;

DG Revel : Point de situation sur la gestion interne de la crise

- Répartition du personnel en DRSM : 48% en dispense d'activité, 5 % de collaborateurs sur site, 31 % en télétravail, 10 % en garde d'enfants de moins de 16 ans, 6 % en arrêt maladie.
A l'établissement public (EP), un recours plus important au télétravail (200 personnes sans VPN). Le taux d'absence pour maladie est le même que dans le réseau (6 %).
- Difficultés du réseau informatique pour augmenter durablement les connexions VPN à l'échelle de la branche. Nous avons passé le cap des 20 000 connexions. Suite à une opération technique nous devons passer à 34 000 simultanées mais on observe une saturation des bandes passantes, des passerelles.
- Indemnités pour les télétravailleurs hors protocole (décision du Comex de l'Ucanss du 1^{er} avril 2020) ? On va voir comment on fait.
- Questions des OS sur la priorisation des missions au Service médical et l'attribution des connexions VPN.

Les priorités :

- ALD admission, prolongation
- IJ ouverture 324.1
- Mise en invalidité éventuelle pour les personnes à forclusion
- Gestion des arrêts longs
- Sur reconnaissance AT/MP
 - + Traitement de la requête arrêts de travail pour personnes vulnérables (vérification de l'ouverture de l'ALD ; si ALD pas ouverte, consommation de soins observée) ; femmes enceintes 3^e trimestre. La LR-DDO parue fin mars a été rechargée.
- Dialogue Cnam-Réseau régulier : 4^{ème} jeudi prochain ; réunion Cebra vendredi afin qu'il y ait une bonne compréhension des processus.
- Gestion des congés : J'ai dit aux directeurs « prenez vos congés ! » afin de rester dans un bon équilibre entre le travail et le repos.
Sur l'EP, la date limite du solde est fixée au 30 juin 2020. Réflexions sur le déplaçonnement du CET, la monétisation des jours de congé.
- Prime d'intéressement : Versée fin mai comme prévu. Le 14 avril à l'Ucanss, il y a un partage des résultats. L'année dernière pour l'assurance maladie les résultats étaient en demi-teinte (sic !), c'est mieux cette année.

FO : La décision du 30 juin pour l'EP vaut-elle pour les DRSM ?

Direction : La date limite de prise de congés varie selon les DRSM : 30 avril pour certaines, 31 mai pour d'autres. Nous avons donné des consignes pour que les pratiques soient plus homogènes.

FO : Salariés avec des demandes de congé prévisionnelles : demande que les salariés puissent reporter.

Direction : Lever des congés déjà posés ne relève pas de la seule décision du collaborateur. Si la direction estime qu'il y a une possibilité de télétravail ou un besoin identifié sur un processus prioritaire, alors la direction doit permettre que les congés ne soient pas pris. Quant à imposer la prise de congés ? Nous n'avons pas indiqué de telles consignes au réseau.

Nicolas Revel a par ailleurs indiqué qu'il n'est pas exclu qu'il y ait un cadrage national contraignant sur le secteur public et applicable à la sécurité sociale qui vienne changer la donne.

CGT : 48 % des salariés sans activité ; évolution Cnam à deux vitesses « ceux qui ont du boulot et ceux qui n'en ont pas » ; question du pouvoir d'achat évoquée avec l'augmentation des prix des denrées de première nécessité. La CGT demande le maintien des tickets restaurant pour tous.

Nicolas Revel : Sujet managérial des collaborateurs en dispense d'activité (deux catégories de collaborateurs). Sur la question du pouvoir d'achat, il rappelle que cinq millions de salariés dans le pays sont actuellement en chômage partiel et en souffrance réelle et sérieuse. A la sécurité sociale, il a été fait le choix du maintien du salaire. Par ailleurs, la prime en télétravail d'environ 50 € doit couvrir (même au-delà) les frais engagés. Il sera permis de monétiser les jours non pris.

CFDT : Intervention sur les congés (imposition en DRSM Nord-Est de neuf jours) - élément de réassurance par rapport à ce qui vient d'être dit précédemment. Intervention sur les 48 % de salariés en dispense d'activité. Cette absence de contact renforce le sentiment d'isolement de ceux qui sont confinés sans télétravail et constitue un RPS aggravé, voire un risque de développer un syndrome post-traumatique. Lors de la précédente réunion, la CFDT avait demandé à la direction qu'il soit fait un rappel, dans les infosPCA du numéro Proconsult et souhaite qu'aujourd'hui il y ait un accompagnement de ces personnes fait par le référent RSO de la DRSM si besoin par téléphone (certaines DRSM le proposent). La CFDT demande le déploiement des extranets en DRSM afin de permettre d'échanger et de partager et propose qu'une boîte à idées soit mise à la disposition des salariés : « et si vous pouviez changer quelque chose dans votre activité, processus, organisation de travail ce serait quoi ? ». Dans une démarche gagnant-gagnant l'employeur pourrait, à la lumière des idées émises, reconsidérer nos méthodes de travail. La CFDT demande à l'employeur si les médecins du travail sont associés dans les établissements à la gestion de la crise et à l'adaptation des activités en faisant référence à la Loi 2020-290 du 23 mars 2020. La CFDT demande que sur site soient garanties les conditions de sécurité pour les travailleurs et rappelle que les équipements de protection individuelle arrivent dans certains échelons seulement cette semaine !

CGC : Sur le report des congés le positionnement est très hétérogène. Rejoint la CFDT sur le mal-être des personnes en dispenses d'activité (en sous charge) et sur ceux qui sont en surcharge. Pour les personnes en dispense d'activité, il faudrait prévoir une information descendante. Proconsult oui.

SGPC-CGC : La question des congés est sensible. Demande que la note envoyée dans le réseau soit transmise aux DSC. Dans la note, il est écrit « tous les congés pas pris sont perdus ! Le report au 30 juin applicable aux DRSM. Sur intéressement, quid de la prise en compte de l'option des salariés en ces temps de crise ?

CFDT : Souligne la forte proportion de salariés en inactivité professionnelle qui ne vont pas bien (dans la culpabilité). Point d'attention sur les congés afin de ne pas rajouter au malaise existant. Les contacts constructifs au niveau de l'EP pourraient être étendus aux ELSM.

CGT : Contre l'imposition des congés. Souligne la question du pouvoir d'achat et redemande les tickets restaurants. Signalement de situation de discrimination quant à l'attribution des attestations « employeur » : certains l'obtiennent en 24 h d'autres trois semaines après (situation DRSM IdF).

FO : Horaires de travail - demande la garantie à l'employeur qu'il n'y touchera pas ! Situation des collègues en garde d'enfant qui ne devraient pas télétravailler.

Nicolas Revel : Situations de mal-être (en télétravail, surcharge ou à l'inverse) ; conscient des risques. Nous avons la solution Proconsult, les référents RSO peuvent être mis à disposition. La question des espaces communs (extranet). Le réseau LIAM qui fonctionne très bien (12000 collègues connectés). Une réflexion est menée au niveau de la direction sur les bonnes

pratiques. Si vous avez connaissance, vous OS, de situations difficiles de personnes isolées ; nous les signaler.

Sur la sécurité des personnels sur site. On se heurte à des difficultés d'équipement. Des consignes ont été données au Réseau sur l'achat de masques (pas les masques chirurgicaux mais des alternatifs homologués par l'Etat).

Sur la place du médecin du travail, c'est déjà le cas au niveau de l'EP.

Sur les congés, il y aura un webinaire managérial vendredi ; on partagera ces informations.

NR Ok pour la diffusion aux DSC de la note sur les congés. Mais rappelle que les congés enregistrés (validés ou pas) doivent être pris sauf décision managériale. Pour les gardes d'enfants de moins de 16 ans, les congés posés seront pris, il y aura la suspension du dispositif garde d'enfants puis reprise à la fin des congés. NR précise que, dans le décret de février sur la garde d'enfants indemnisées par la sécurité sociale, ces arrêts existent quand il n'y a pas de solution de télétravail disponible. Cela veut dire que l'on peut demander à des salariés de télétravailler alors même qu'ils ont des enfants à la maison.

Les congés non pris pourront être versés au CET ou monétisés. Intéressement choix d'option ?

Réponse apportée par les collaborateurs. Sur la question de la CGT/pouvoir d'achat et tickets restaurant, je ne dis pas que je ne suis pas sensible à cette problématique.

Fin de la participation du DG (1 d'audioconférence). Poursuite avec les autres membres de la direction.

Direction : Intéressement. Rappel de la réunion du 14 avril à l'Ucanss. Deux options : perception directe ou versement sur un fond. Les salariés de l'EP seront interrogés par mail pour la plupart et par courrier pour ceux qui ne sont pas connectés.

Dans les DRSM, il y a eu anticipation. Sollicitation des salariés par mail ou par courrier avec, à renseigner un bulletin d'option. Nous disposons d'un délai de traitement jusqu'à la mi-mai (versement fin mai).

Autorisation de l'employeur pour venir sur site : différence de délai - doit prendre en compte les besoins locaux.

FO : Horaires d'ouverture - pas de réponse du DG. Y a-t-il une réflexion de la direction sur la sortie de crise. Crainte de FO d'une surcharge pour les salariés.

SGPC-CGC : Se caler sur le mieux disant pour les congés : 30 juin. Pour les stagiaires LNA. Ceux qui sont actuellement en situation d'intérim, demande de validation de leur stage.

CFDT : Demande que dans chaque DRSM des points d'information soient réalisés avec les DS (traitement différencié entre l'EP et les DRSM). A-t-on des informations sur la prime Lemaire ? Pouvez-vous faire un point sur la situation des réquisitions, des appels à volontariat ? Ne peut-on envisager une reprise de l'activité différenciée en région en fonction de l'activité du virus (exemple de campagne d'EC par Skype ou téléphone auprès des cabinets médicaux dont l'activité est faible actuellement).

Snfocos : Consignes bien précises sur les congés.

Direction : La date limite pour l'EP est bien le 30 juin. En DRSM, deux situations différentes (date de fin 30 avril ou 31 mai). Des consignes ont été données en DRSM : au cas par cas, si nécessaire, il est possible d'avoir un report au 30 juin.

Stage LNA : nous avons décalé la réunion à l'Ucanss pour le 1^{er} examen de la liste (mi-septembre) pour organiser les quatre semaines manquantes de stage. Il n'est pas envisagé de disposition de VAE par équité de traitement. Nous allons réorganiser les stages pratiques.

Horaires - pas de consignes données sur l'EP. En DRSM, il peut y avoir des arrangements entre managers et collaborateurs. En sortie de crise, il faut avoir conscience qu'il y aura le flux et la récupération du stock. En revanche informatiquement, la liquidation a été ouverte ces jours-ci sur des plages horaires étendues.

Prime Lemaire ? Pas d'information à ce jour.

Réquisitions : nous effectuons un recensement des réquisitions. Les garanties juridiques sont au rendez-vous ainsi que le maintien des rémunérations. Pour la situation évoquée par la CFDT en Guyane, l'indemnisation des astreintes se fera par le CPAM (dispositif en cours). Une LR est en préparation pour ces situations.

CFDT : Demande que les questions techniques (métiers) soient transmises au DMGR afin qu'une réponse soit apportée notamment en réunion nationale Cepra.

Direction : Elles ont déjà été transmises.
